



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



La liste des entreprises concernées par cette
fiche filière se trouve en annexe du
document.

Commerces non alimentaires

OCTOBRE 2025



Les chiffres clés de la filière en 2022

Pour les établissements TPE/PME,
hors décret tertiaire.

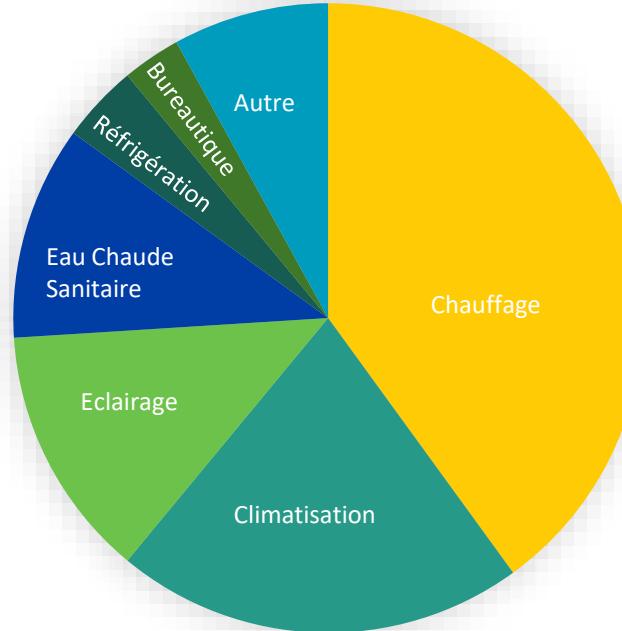
185 500
Etablissements

28 000
kWh/an
Consommation
énergétique moyenne par
établissement

5 270
GWh/an
Consommation
énergétique totale de la
filière

Toutes énergies (Électricité, gaz,
fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau
chaude, cuisson, équipements)

4 800€
HT/an
Facture énergétique
moyenne par établissement



Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage.

- | | | | |
|-----|----------------------|----|---------------|
| 40% | Chauffage | 4% | Réfrigération |
| 21% | Climatisation | 3% | Bureautique |
| 13% | Eclairage | 8% | Autre |
| 11% | Eau Chaude Sanitaire | | |



Vos leviers d'actions
pour réduire sa
consommation
énergétique sur les
principaux postes de
dépenses

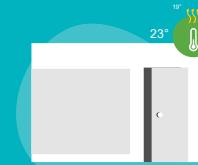
01

40%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 27°C pour les halls des bassins de piscine, 23 °C dans les vestiaires, 19 °C dans l'espace de vente (Obligation du plan de sobriété énergétique), 14 °C dans les espaces pour faire du sport, 8 °C dans les espaces de stockage.



Dégagez vos radiateurs obstrués ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel.

▶ Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

PRINCIPAUX ECOGESTES



Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude. A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances.

▶ Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés



Conditionnez la mise en route du chauffage à la présence des personnes dans les pièces (sur détecteur de présence ou de clef sur la porte).

01

40%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX



Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres.



Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante pour une chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.

- ▶ Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans



Entretenez annuellement votre chaudière à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et effectuez des analyses de combustion afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW).

- ▶ Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés



Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs afin de pouvoir ajuster leur température à la main.

- ▶ Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-5 000€)

Sources : CMA / ADÉME / FranceRénov / POUGET consultants

01

40%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



AUTRES

ECOGESTES

- Fermez la porte de votre local.
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires «inutiles».

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Remplacez votre pompe à chaleur par un modèle récent. Optez pour un modèle plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement après 20 ans d'utilisation. €€€ (10 000€ et +)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée/groom de fermeture de la porte d'entrée.
- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation.
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température pour les locaux à usage intermittents.
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones de vente.
- Si possible, raccordez votre bâtiment à un réseau de chaleur.

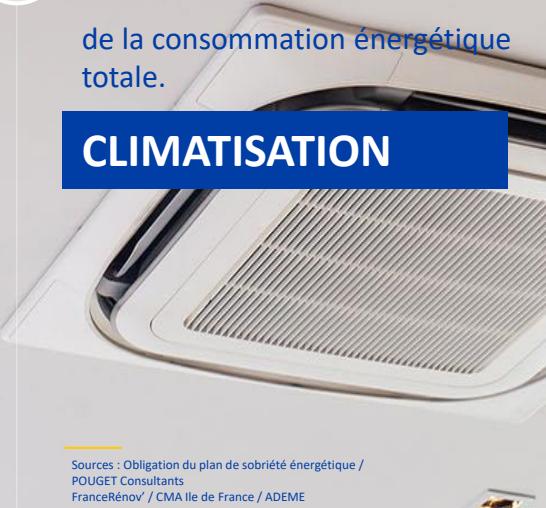
Sources : Obligation du plan de sobriété énergétique / POUGET Consultants
FranceRénov' / CMA Ile de France / ADEME

02

21% 

de la consommation énergétique totale.

CLIMATISATION



Sources : Obligation du plan de sobriété énergétique /
POUGET Consultants
FranceRénov' / CMA Ile de France / ADEME



Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés.



Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture. Réglez la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'inoccupation.
▶ Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés

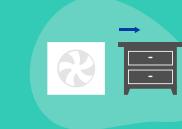
PRINCIPAUX ECOGESTES



Optimisez votre température de climatisation.

Adaptez la température de la climatisation par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur.

▶ Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés



Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation. Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée.

▶ Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

02

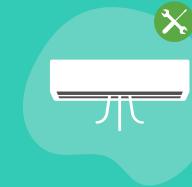
21% 

de la consommation énergétique totale.

CLIMATISATION



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX

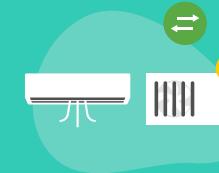


Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.

► Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés



Isolz thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres.



Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur, beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage.

► Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage

Sources : CMA / ADEME
/ POUGET consultants

02



de la consommation énergétique totale.

CLIMATISATION



AUTRES

ECOGESTE

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

03

13% 

de la consommation énergétique totale.

ECLAIRAGE



Nettoyez et dépoussiérez régulièrement vos ampoules et luminaires afin de bénéficier du meilleur éclairage possible sur votre lieu de travail et de limiter l'utilisation d'éclairages d'appoint.

- ▶ Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés



Eteignez les lumières lorsque les locaux sont inoccupés durant la nuit ou sur vos plages de fermeture (vitrines notamment) et diminuez de fait des consommations en éclairage inutiles, tout en vous conformant aux normes en vigueur.

- ▶ Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

PRINCIPAUX ECOGESTES

03

13% 

de la consommation énergétique totale.

ECLAIRAGE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX



Installez un détecteur de luminosité ce système permet d'ajuster la puissance ou l'extinction de vos éclairages en fonction des arrivées de lumière naturelle.

- ▶ Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-5 000€)



Installez des détecteurs de présence pour vos éclairages dans les locaux dont vous faites une utilisation occasionnelle (stockage, local technique, sanitaires etc.).

- ▶ Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-5 000€)



Installez un système de zoning d'éclairage pour les locaux les plus grands, et ayant un accès à la lumière extérieure, permet de n'allumer qu'une partie des luminaires lorsque la luminosité du local suffit.

- ▶ Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : €€ (5 000-10 000€)



Remplacez vos éclairages obsolètes (halogènes, incandescents, tubes fluorescents) par des systèmes à LED. Les LED possèdent une meilleure performance énergétique.

- ▶ Economies max : 50% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-5 000€)

03

13% 

de la consommation énergétique totale.



ECLAIRAGE

ECOGESTES

- Privilégiez la lumière naturelle comme par exemple des puits de jours dans les ateliers.
- Eclairez des zones de votre magasin de manière différente en fonction des activités, des besoins de mise en valeur des produits et en prenant en compte l'éclairage naturel.
- Privilégiez des couleurs claires pour les murs et les revêtements afin de mieux diffuser la lumière.

AUTRES

Sources : ADEME



Pour aller plus loin :
Les tendances de la
filière



LEVIERS D'AMELIORATION DE SON EMPREINTE CARBONE

- Utilisation **d'électricité renouvelable et/ ou en autoconsommation** (mise en place de panneaux photovoltaïques ou de panneaux solaires thermiques)
- Influence des **fournisseurs** pour passer aux énergies renouvelables
- Influence des **transporteurs** pour passer à des énergies vertes (véhicules électriques)
- Vente de produits fabriqués à partir de **matériaux renouvelables ou recyclés** (vente de bijoux en diamants créés à partir d'or et d'argent recyclés)
- **Recyclage des produits vendus** (à travers des ateliers ludiques pour aider à donner une seconde vie aux produits)
- Mise en place **d'emballages réutilisables** pour les produits ayant vocation à être livrés
- Mise en place d'un **service de nettoyage neutre en carbone**
- Favorisation de **l'économie circulaire** (recyclage, réutilisation, ré-emplois des équipements etc.)

LABELS ET CERTIFICATION RSE

- Obtention du **label B-Corp** qui est attribué aux entreprises qui s'engagent dans les pratiques aux préoccupations sociales et environnementales.
- Le **label LUCIE 26000** atteste de la responsabilité sociétale d'une entreprise.
- Le **label Engagé RSE** de l'Afnor permet d'évaluer la maturité des démarches RSE des organisations sur la base de l'ISO 26000.
- Le **label Fair For life** d'Ecocert permet de reconnaître les produits issus du commerce équitable.
- La **certification STANDARD 100** de OEKO-TEX assure qu'un produit a été contrôlé de manière fiable quant aux substances nocives.



Annexe



Entreprises concernées par la filière.

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z).

Commerces non alimentaires

- 4771Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
- 4759A Commerce de détail de meubles
- 4774Z Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
- 4759B Commerce de détail d'autres équipements du foyer
- 4741Z Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
- 4777Z Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
- 4772B Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
- 4778B Commerces de détail de charbons et combustibles
- 4754Z Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
- 4752B Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)
- 4773Z Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
- 4742Z Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- 4743Z Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
- 4775Z Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
- 4778C Autres commerces de détail spécialisés divers
- 4730Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
- 4772A Commerce de détail de la chaussure
- 4752A Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)
- 4764Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
- 4779Z Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
- 4719B Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
- 4753Z Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin
- 4776Z Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrains, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
- 4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
- 4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
- 4719A Grands magasins
- 4751Z Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
- 4765Z Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
- 4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
- 4778A Commerces de détail d'optique
- 4789Z Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
- 4782Z Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés

